

Saison 2020/2021

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE FUTSAL

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|------------|--|---|
| Article 1 | Titre..... | 2 |
| Article 2 | Commission d'organisation. | 2 |
| Article 3 | Engagements. | 2 |
| Article 4 | Système de l'épreuve..... | 2 |
| Article 5 | Calendrier et horaires des rencontres..... | 2 |
| Article 6 | Salles. | 3 |
| Article 7 | Qualification et licences. | 3 |
| Article 8 | Montées et descentes Fin de saison. | 3 |
| Article 9 | Arbitrage. | 4 |
| Article 10 | Dispositions générales. | 4 |

Article 1 Titre

La LBF organise sur son territoire une épreuve régionale intitulée **Championnat de Bretagne Futsal**. Cette épreuve est ouverte à tous les clubs Bretons affiliés à la Fédération Française de Football.

Article 2 Commission d'organisation.

La commission régionale développement et animation des pratiques est chargée de la gestion de la compétition et jugera les réserves et réclamations en 1ère instance.

Article 3 Engagements.

Les engagements doivent parvenir à la ligue de Bretagne avant le 30 juin.

Les clubs saisissent leur engagement via Foot club

Les droits d'engagements sont fixés par le comité de direction de la ligue. et figurent en annexe 2 des règlements LBF

Article 4 Système de l'épreuve.

Le championnat régional futsal se dispute en 2 phases :

1ère phase :

Championnat R1 Futsal par matchs aller simple soit 7 journées.

Composé ainsi

- Le club relégué de D2 nationale
- Les équipes classées de 1° à 6° du groupe R1 phase2 - 2019/2020
- Plus une équipe Repêchée de R1 1° Phase 2019/2020

Championnat R2 Futsal par matchs aller simple soit 7 journées.

- Les équipes classées de 1° à 5° du groupe R2.
- Les 4 champions départementaux 2019/2020

2ème phase :

Championnat R1 8 équipes par matches Aller/Retour soit 14 journées.

Composé ainsi :

- les équipes classées de la 1ère à la 6ème place
- Les équipes classées 1ère et 2ème de R2.

Championnat R2 8 équipes par match Aller/Retour soit 14 journées.

Composé ainsi

- les équipes classées de la 3ème à la 8ème place
- Les 2 équipes reléguées de R1.

Article 5 Calendrier et horaires des rencontres.

Le championnat R1 et R2 se jouera par matches aller simple en 1ère phase et par matches Aller/Retour en 2ème phase.

Les matches du championnat régional Futsal se disputeront en 2x20 minutes sans décompte de temps.

1. Jours des rencontres.

- Les matches se dérouleront le jeudi, vendredi ou samedi soir dans la plage horaire 19H/21H30.
- Les clubs doivent avant le début de la compétition fixer le jour et heure des rencontres à domicile.

Toutes modifications à ces jours et heures fixées en début de saison devront être réalisées à minima **3 jours** avant la rencontre avec accord du club adverse.

2. Organisation.

Le chronomètre électronique est obligatoire. A défaut une amende fixée en [annexe 2](#) sera appliquée.

Article 6 Salles.

Les équipes évoluant dans le championnat Régional Futsal R1 et R2 doivent avoir une salle homologuée (conformément à la loi 1 des lois du jeu Futsal Senior).

Des dérogations pouvant être accordées par la commission de gestion du championnat. Si un club ne dispose pas de salle le match pourra se disputer chez l'adversaire, après accord écrit des 2 clubs, ce déplacement supplémentaire ne pouvant donner droit à frais de déplacement.

Article 7 Qualification et licences.

Conformément aux règlements de la LBF Les joueurs participant doivent être titulaires d'une licence futsal au nom du club engagé.

Le nombre de joueurs titulaires d'une Double Licence pouvant être inscrit sur la feuille de match dans le championnat Régional Futsal R1 et R2 est de: **6**

Dérogation pour les équipes qui accèdent de D1 en R2, 8 «double licence» lors de l'année d'accession.

Rappel pour la phase de qualification à la D2 nationale Futsal, le nombre de DL est limité à 4.

Le nombre de mutés maximum inscrits sur une feuille de match est fixé à 4.

Article 8 Montées et descentes Fin de saison.

1. A la fin de la seconde phase l'équipe classée première de R1 sera proposée par la Ligue de Bretagne pour disputer les barrages d'accession au championnat National de division 2 Futsal.

Les autres équipes du championnat R1 phase 2 sont reversées dans le championnat R1.

Les équipes classées **7ème et 8ème** du championnat R2 sont rétrogradées dans leur district respectif.

Les équipes classées 5ème et 6ème du championnat R2 **disputeront les barrages du championnat Régional (voir point ci-après).**

2. **Barrage accession championnat régional.**

Accession en R2 :

- les 4 équipes issues des Championnats Départementaux s'affronteront sur 1 match après tirage au sort.

- Les 2 vainqueurs accéderont directement à la **R2 phase 1** et les 2 équipes vaincues rencontreront sur 1 match après tirage au sort les équipes classées **5ème et 6ème du championnat R2.**

- Les vainqueurs évolueront en championnat **R2** phase 1.

Seules pourront prétendre à l'accession en **R2** les équipes ayant participé à un championnat départemental Futsal comprenant 6 équipes minimum.

Chaque district devra proposer son accédant pour les barrages avant le **15 Mai**.

En cas de division déficitaire le championnat R1 Futsal phase 1 sera complété comme suit dans l'ordre :

- L'équipe classée 3ème du championnat R2.
- L'équipe classée 4ème du championnat R2.
- Accession supplémentaire des districts parmi les perdants des barrages 1er tour dans l'ordre des districts au nombre de licenciés Futsal Seniors.
- L'équipe classée 5ème du championnat R2.

Article 9 Arbitrage.

Deux arbitres seront désignés par la CRA. En cas d'absence de ou des arbitres, il sera fait appel à un ou des arbitres neutres et à défaut à un ou des membres licenciés des deux équipes en présence. Les frais d'arbitrage seront supportés par moitié par les 2 clubs en présence. En aucun cas, l'absence d'arbitre n'est un motif de report de match.

Article 10 Dispositions générales.

Les règlements de la Ligue et les lois du jeu Futsal Senior s'appliquent intégralement au championnat Futsal.

Les cas non prévus seront tranchés par la commission gérant la compétition et en dernier ressort par le Comité Directeur de la Ligue de Bretagne.

Les faits disciplinaires seront jugés en 1ère instance par la commission de discipline de la LBF.

Rappel : un effectif insuffisant n'est pas un motif de report de match.